

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27  
Présents 22  
Votants 23  
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260223-DCM\_2026\_02\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 23 février

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2026

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE.

ABSENTS : Annie OSTARD, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

POUVOIR : Marjorie COMBE à Christophe CAVE.

SECRETAIRE : Sébastien OLIVIER.

Délibération n°2026 02 02

**OBJET** : TARIF LOCATION LICENCE IV – «CAFE DU PIC», 15 PLACE MICHALON.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 aux termes duquel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023\_09\_08 du 28 septembre 2023 relative à la mise à disposition de la licence IV de débit de boissons au profit de Madame Marjorie YABANCI née SURAIN,

Vu l'acte de cession de fonds de commerce en date du 9 octobre 2025 entre la société SIA TACOS, représentée par Madame Marjorie YABANCI née SURAIN, et Monsieur Thomas MOLLIN et Madame Jennifer REY,

Vu la création de la Société par Actions Simplifiée RM, représentée par Madame Jennifer REY, immatriculée sous le numéro SIREN 992 913 947,

Vu le permis d'exploitation n°2025-951428-30950 délivré le 12 novembre 2025 au nom de Madame Jennifer REY pour une durée de dix ans,

Vu la déclaration de mutation d'une licence de 4ème catégorie établie au nom de la commune de Saint-Romain-le-Puy, laquelle en est propriétaire, et sa mise à disposition au profit de Madame Jennifer REY, agissant en qualité de représentante de la SAS RM, pour l'exploitation de l'établissement « Le Café du Pic », en date du 16 décembre 2025,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer le montant de la redevance annuelle due au titre de la mise à disposition de la licence IV,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de fixer à 700 euros le montant de la redevance annuelle due par Madame Jennifer REY pour la mise à disposition de la licence IV de débit de boissons, à compter du 1er mars 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 24 février 2026  
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,  
Sébastien OLIVIER



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 24-02-2026  
Publié ou Notifié  
le : 24-02-2026